

Note d'information :

Aménagement de la bande côtière à l'aide de récifs artificiels

1- La bande côtière en Charente-Maritime

La bande côtière est la zone maritime allant de la côte à quelques milles vers le large jusqu'à plusieurs dizaines de mètres de fond selon les endroits. Elle est reconnue pour sa forte capacité biotique abritant des biocénoses originales et des nourriceries de nombreuses espèces animales. Cette richesse naturelle est exploitée pour des productions d'aquaculture et la pêche. Au niveau mondial les 2/3 de la production halieutique proviendrait des stocks qui passent au moins une partie de leur vie dans ces zones.

En France cette bande concentre près de 90 % des navires de la flotte française et l'intégralité de la conchyliculture mais elle est aussi l'objet de pratiques récréatives particulièrement importantes, pêche, plongée, voile, motonautisme...

La Charente-Maritime est caractérisée par une bande côtière d'une exceptionnelle richesse et complexité. Fleuves, estuaires, marais, îles et pertuis forment un ensemble unique au niveau économique, environnemental et patrimonial. La spécificité de ces zones est reconnue par l'agence des aires marines protégées au niveau de plusieurs zones Natura 2000 en mer qui prendront à terme la forme d'un grand parc naturel marin. La forte productivité de ces milieux permet à la Charente-Maritime d'être la première région de production ostréicole (27 000 tonnes), d'accueillir une production mytilicole importante (10 000 tonnes), et une activité de pêche tournée vers la petite pêche côtière (9 000 tonnes).

Cependant, la richesse naturelle des zones côtières est partout dans le monde soumise à des pressions de plus en plus importantes qui se traduisent globalement par une diminution des ressources et de la productivité. Ces dérèglements ne sont pas sans conséquences sur les activités de pêche et la conchyliculture et l'homme a depuis longtemps cherché à remédier à cet état de fait par l'aménagement physique des zones côtières.

Avec les aires marines protégées, les récifs artificiels sont un des outils d'aménagement de la bande côtière les plus efficaces utilisés à travers le monde dans un souci de gestion et d'exploitation durable de la ressource.

2- Inventaire des expériences à travers le monde

Japon :

Les ressources maritimes sont pour le Japon un objectif stratégique vital dont le but est le maintien de la production des pêches côtières. Avec un budget annuel de près d'un milliard d'euros par an, le Japon s'est doté d'un potentiel de récifs artificiels de plus de 20 millions de m³ à des fins de protection et d'amélioration de la productivité. Cet effort est jugé payant car il a semble-t-il contribué significativement à l'arrêt du déclin des pêches et au maintien des productions.

États Unis :

Les États Unis viennent en second pour l'ampleur des programmes d'aménagement de la bande côtière du fait de la collecte d'importantes sommes au moyen de taxes sur les activités en mer qui perturbent le milieu et les contributions de la pêche récréative. 50 % des opérations sont réalisées sur fonds privés dans un but récréatif.

Espagne :

L'objectif des espagnols est de protéger les pêcheries côtières (fonds de moins de 50 m) des actions de chalutage. Le programme est gigantesque car c'est l'ensemble de la côte espagnole sensible qui est concernée

Portugal :

Les Portugais ont engagé une politique ciblée sur un point sensible (proche de la lagune de Faro) à une double fin de production et de protection. Un suivi biologique important permet d'apprécier le retour en terme biologique.

France :

En méditerranée : plusieurs opérations d'immersion ont été réalisées en Provence Alpes Côte d'Azur pour protéger les zones sensibles associées ou non à des interdictions de pêche, des accès à la pêche récréative, des sentiers sous-marins... Le programme le plus important s'observe dans la Baie du Prado à Marseille. La ville a immergé en 2008, 27 300 m³ sur 200 ha pour un coût total de 6 millions d'euros. L'objectif est double ; réhabiliter et valoriser des milieux naturels dégradés comme les herbiers de posidonies et soutenir et développer la pêche artisanale aux petits métiers.

Les projets les plus anciens ont été conduits en Languedoc Roussillon sur des fonds sableux peu profonds avec pour objectif l'augmentation de la productivité de la petite pêche côtière, tout en limitant l'accès des chalutiers dans la zone des 3 milles. Les premiers essais ont été menés en 1984 et ont été jugés suffisamment probants pour faire l'objet de plusieurs campagnes d'immersion (66 km²) pour un total d'environ 6 millions d'euros.

En Atlantique, les opérations les plus emblématiques sont localisées au niveau des Landes (ADREMCA et Association Landes Récif) sur fonds sableux, dans un but de production et en Pays de Loire (Île d'Yeu) sur substrat rocheux, dans un but de protection.

En Manche, le seul programme de taille est localisé non loin d'Etretat. 450 m³ de récifs ont été immergés en 2008 en faveur de la pêche artisanale côtière là aussi.

Une étude sommaire des programmes d'immersion de récifs dans le monde et en Europe montre que ceux-ci ont généralement pour objet une augmentation de la productivité du milieu marin à des fins halieutiques très variées (poissons, crustacés et mollusques). Il faut remarquer que le recours aux programmes d'immersion est de plus en plus vécu par les promoteurs des programmes comme un outil de gestion de la bande côtière, une façon de réunir les acteurs très diversifiés autour de la gestion des espaces et de la ressource, d'où une utilisation des récifs à des fins de production, de protection ou d'exploitation touristique...

Le paradoxe des récifs : les récifs coûtent chers, leur efficacité biologique reste un champ d'étude incertain, mais l'ensemble des acteurs concernés semblent unanimes sur leur utilité du fait des innombrables retombées socio-économiques, environnementales et patrimoniales.

3- Les différentes catégories de récifs artificiels

Les récifs artificiels peuvent être classés en 3 catégories en fonction des objectifs attendus.

Récifs de production :

Ces structures proposent des abris pour différentes espèces ou différents stades de développement d'une même espèce. Elles augmentent ainsi les zones de repos et de refuges contre les prédateurs en particulier pour les juvéniles. Ces récifs peuvent également apporter de la nourriture supplémentaire ou offrir de nouvelles zones de reproduction. Les résultats sont particulièrement spectaculaires sur des fonds sableux ou vaseux, où ces zones dépourvues de vie se peuplent autour des récifs. Le résultat attendu est une augmentation de la taille du stock d'espèces économiquement intéressantes et un bénéfice pour les pêcheurs professionnels et récréatifs. Ces récifs contribuent également à la conservation de la biodiversité.

Récifs de protection :

Ces récifs servent en premier lieu à protéger des habitats sensibles, comme certaines zones de frayères ou de nurserie particulièrement riche en populations de juvéniles, contre les engins de pêche de type chaluts. Le principe de base est de constituer des obstacles physiques devant une zone à protéger et de former une véritable barrière contre les chalutiers. Cet aménagement est surtout efficace pour empêcher le chalutage illégal entre 0 et 3 milles (environ 5,5 km) de la côte. Il peut aussi dans ce cas permettre une gestion des usages et des conflits entre différents métiers de la pêche professionnelle.

Récifs récréatifs :

Ces récifs qui s'adressent principalement à la plongée sous-marine sont installés sur des zones dédiées aux loisirs pour créer de nouveau site de plongée. Ces structures attirent des poissons et ont dans la mesure du possible un aspect esthétique qui s'intègre au milieu pour le plus grand plaisir des plongeurs.

On associe parfois le terme de « récifs artificiels » à des ouvrages tels que des brises lames, des digues ou plus spécifiquement à notre région ; des écluses à poissons. Ces aménagements protégeant les côtes des violences de la mer ne sont pas des récifs artificiels comme on l'envisage dans l'étude menée en Charente-Maritime. La vocation principale de ce projet concerne la ressource halieutique et le moyen d'aménager certaines zones remarquables dans un souci de gestion et d'exploitation durable de la ressource. Il est possible d'adapter des ouvrages de protection afin de favoriser dans une certaine mesure la ressource halieutique. A l'inverse, adapter un récif artificiel à vocation halieutique en ouvrage de protection n'est pas possible.

4- Le projet en Charente-Maritime

Cette étude d'un an initiée par le département et pilotée par le CREEA a débuté en mai 2010. L'objectif est dans un premier temps de cerner les particularités de la bande côtière de Charente-Maritime, tant d'un point de vue socio-économique que d'un point de vue biologique, hydrodynamique ou physique.

La première partie de cette étude consiste à rencontrer un nombre significatif d'utilisateurs de la bande côtière en relation directe ou indirecte avec la ressource halieutique (pêcheurs professionnels et de loisir, conchyliculteurs, plongeurs, scientifiques ...). Un questionnaire sera rempli à l'issue de ces rencontres, son exploitation permettra de cerner les spécificités du milieu marin charentais et de connaître les attentes des différents acteurs dans l'immersion de récifs artificiels. Cette consultation qui devrait durer jusqu'à la fin de l'été 2010 permettra de dégager des axes de travail et de proposer différents projets de récifs artificiels qui seront discutés dans le cadre d'un comité scientifique et technique. Ce comité composé de représentants des différents groupes d'utilisateurs devra définir un projet consensuel satisfaisant un maximum de monde.

Une fois le projet retenu, différentes études d'impact devront être réalisées et complétées avec des informations déjà existantes sur la zone potentielle d'immersion (données hydrodynamique, sédimentologiques, halieutique etc...). Ces informations permettront de monter le dossier indispensable pour avoir les autorisations nécessaires à l'immersion de ce type d'ouvrage auprès des autorités compétentes.

Si toutes les conditions sont réunies pour implanter un récif artificiel, une phase expérimentale d'immersion pourrait avoir lieu en 2012 au plus tôt.

Contact : Cédric HENNACHE – Chargé de missions
☎ 05-46-47-51-93
✉ creaa@wanadoo.fr

